

Vente d'un immeuble d'habitation
80, rue Charles Mossant 26300 BOURG DE PEAGE

ANNONCE DE VENTE IMMOBILIERE

- **Description du bien :**

Immeuble situé 80, rue Charles Mossant 26300 BOURG DE PEAGE

Cadastré : AB n°1169 et n°1174 en pleine propriété et AB n°1170 et n°1173 en copropriété pour 645 millièmes.

Cet immeuble est entièrement à réhabiliter et offre un vrai potentiel en centre-ville de Bourg de Péage, avec une surface d'environ 64 m² proche des services et commerces. Libre de toute occupation, l'immeuble se développe sur 2 niveaux :

RDC	Une pièce d'un seul tenant tout en longueur de 29m ² . Un accès peut être créé pour donner sur la cour extérieure de 9 m ² environ.
R+1	L'étage fait environ 35 m ² et est composé de deux chambres, une salle d'eau et un WC. Suite à des travaux de démolition d'une partie du bâtiment, il n'existe aucun escalier pour accéder à l'étage.

- **Urbanisme :**

L'immeuble est situé dans la zone Ua du Plan Local d'Urbanisme : Zone urbaine centrale à typologie urbaine ancienne. Le changement de destination est possible sur ce projet. Le règlement d'urbanisme est disponible sur site internet de la Ville (www.bourgdepeage.com).

- **Diagnostiques techniques :**

Les diagnostics techniques du bâtiment sont tenus à disposition des candidats sur simple demande auprès du service urbanisme de la ville, dont les coordonnées sont communiquées ci-après.

- **Photos :**



- **Date limite de réponse : 04 mars 2019 16h**

- **Conditions de réponse :**

L'offre d'achat est à remettre avant le **04 mars 2019 16h**, sous pli cacheté à :

**Madame le Maire de Bourg de Péage
Rue du Docteur Eynard
BP 43
26300 BOURG DE PEAGE**

Avec la mention « **VENTE MAISON 80 RUE MOSSANT- NE PAS OUVRIR** »

Réponses par écrit uniquement avec offre de prix, description du projet envisagé et détail des conditions d'achat de l'acquéreur (financement, délais, obtention d'une autorisation, conditions suspensives d'achat etc...).

La fiche de candidature est à retirer auprès du Service Urbanisme ou à télécharger sur le site internet de la Ville (www.bourgdepeage.com). Elle doit impérativement être jointe à l'offre d'achat.

- **Critères de sélection :**

Les candidatures seront analysées et sélectionnées selon les critères suivants : le prix proposé, le projet envisagé et les conditions d'achat de l'acquéreur.

- **Visite et demandes complémentaires :**

Les candidats peuvent visiter le bien sur rendez-vous. Les candidats désirant visiter l'immeuble doivent contacter M. Jean-Baptiste Feracci au 04/75/72/74/39, ou par mail à l'adresse suivante : jbferacci@mairiebdp.fr.